

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

Primedi 21 Floréal, an V.

(Mercredi 10 Mai 1797.)

Célébration, à Philadelphie, de l'anniversaire du traité d'alliance entre la France et les Etats-Unis. — Détails des troubles qui ont eu lieu à Modene et dans plusieurs villes de l'état ecclésiastique. — Evacuation de Porto-Ferrajo par les Anglais. — Débats de la haute-cour de justice. — Vive discussion sur les loix contraires à la constitution et sur Barrere.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

De Philadelphie, le 9 février.

Hier, en vertu d'une des loix constitutionnelles, les membres du sénat & ceux de la chambre des représentans s'assemblerent pour faire le recensement des suffrages émis par les différens états, pour la nomination du président & du vice-président de l'Union. L'assemblée étoit brillante & nombreuse; la plupart des ministres étrangers y assistèrent. John Adams, qui, en sa qualité de vice-président des Etats-Unis, présidoit l'assemblée, annonça l'objet de la réunion des deux chambres. Il ouvrit les différens paquets qui contenoient les procès-verbaux d'élection, & fit lire par le secrétaire du sénat les résultats des votes de chaque état. Après quoi le président adressa aux deux chambres le discours suivant :

Messieurs du sénat et de la chambre des représentans,

« Suivant le rapport des scrutateurs nommés par les deux chambres pour faire le recensement des votes, il y a 71 voix pour John Adams, 68 pour Thomas Jefferson, 59 pour Thomas Pinckney, &c. La totalité des votans se monte à 138, & par conséquent 70 voix forment une majorité; ainsi celui qui a eu 71 voix est élu président, & celui qui en a eu 68 est élu vice-président ».

« Ainsi, conformément à la constitution & aux loix des Etats-Unis, ainsi qu'aux ordres des deux chambres du congrès, je déclare que JOHN ADAMS est élu président des Etats-Unis pour quatre ans, & que THOMAS JEFFERSON est élu vice-président des Etats-Unis pour quatre ans, à commencer du 4 mars prochain. Puisse le souverain de l'univers, qui a établi sur la terre le gouvernement civil pour le maintien de la liberté, de la justice & de la paix parmi les hommes, les mettre l'un & l'autre en état de remplir les fonctions de leurs places avec zèle, exactitude & persévérance ! »

Après ce discours le président leva la séance & les deux chambres se séparèrent.

On voit par ce résultat, que les suffrages se sont partagés avec très-peu d'inégalité; & comme le président & le vice-président tiennent aux factions opposées qui divisent les Etats-Unis, qu'Adams est attaché à l'union avec l'Angleterre, comme Jefferson l'est au parti français, on peut en inférer qu'il y a assez d'égalité entre ces deux partis.

Avant-hier, un grand nombre des citoyens les plus distingués de cette ville, se rassemblèrent pour célébrer l'anniversaire du traité d'alliance fait entre les deux républiques américaine & française. Plusieurs étrangers de distinction y assistèrent, & parmi eux M. Adet, ministre de la république française, & le célèbre docteur Priestley. Il y eut un grand dîner, qui se passa avec beaucoup d'ordre & de gaieté, & qui se termina par des toasts, conformes à l'objet de cette réunion. Dans ces toasts, on ne prononça pas le nom de Washington.

ITALIE.

De Rimini, le 15 avril.

A Sinigaglia, à Pezaro & dans quelques autres endroits, la populace a commis des excès après le départ des français. Ceux qui s'étoient déclarés pour l'indépendance se sont sauvés ou se sont mis à la tête de la populace pour faire croire qu'ils s'étoient seulement pliés aux circonstances. Mais ils ne tromperont pas ceux qui menent le peuple, & ils n'échapperont pas à leur vengeance, si les français pouvoient les abandonner.

La ville d'Urbino reste armée. Elle a envoyé des députés au pape, pour demander qu'on lui rende les privilèges dont elle jouissoit autrefois sous ses ducs particuliers.

De Modene, le 17 avril.

Il y a eu ici une espèce d'émeute. Le peuple s'étoit mis en tête de ne pas laisser sortir les Juifs de leurs quartiers pendant la semaine sainte, malgré une proclamation du gouvernement, qui fut affichée dans les lieux ordinaires. Les exhortations & les patrouilles ne produisirent ni calme, ni crainte; les Juifs furent enfermés dans leur quartier, & les clefs furent consignées à un homme du peuple, qui refusa de les remettre à la municipalité, & à qui il fallut les arracher par force. Les principaux

auteurs des désordres ont été arrêtés. Ce n'est pas sans objet qu'on a excité l'unanimité du peuple contre les Juifs, au moment des élections. On a voulu par-là écarter de la représentation nationale Formigini, ou tel autre Juif qui ne seroit pas indigne de représenter le peuple.

De Livourne, le 20 avril.

Enfin les Anglais ont évacué *Porto-Ferrajo* le 16 de ce mois ; ils ont laissé cette place dans un meilleur état de défense qu'ils ne l'avoient trouvée, par les travaux qu'ils y ont faits. L'évacuation s'est faite à loisir, & ils ont eu les moyens d'emporter leurs munitions, leur artillerie, & toutes les prises qu'ils ont faites dans la Méditerranée. Ils ont brûlé, avant de partir, la frégate *la Blignonne* & une chaloupe canonnière, qui n'étoient pas en état de tenir la mer. Ils ont laissé à *Porto-Ferrajo* 90 malades, qui seront soignés aux frais des Anglais. On croit que les troupes embarquées vont à *Lisbonne* ; cet événement cause ici la plus grande joie. Le départ des Français n'est plus douteux, & ils font déjà des dispositions pour aller en *Corse*. *Livourne* va commencer à réparer les pertes immenses que son commerce a faites depuis l'invasion des Français.

De Milan, le 20 avril.

Nos patriotes sont au comble de leurs vœux. On assure que le directoire a déclaré l'indépendance de la *Lombardie*, & l'a invitée à se réunir à la république cispadane. Cependant il paroît peu probable que le directoire ait fait une déclaration formelle de ce genre, sans le concours des deux conseils. Sans doute il se sera contenté d'assurer les députés milanais que les Lombards peuvent faire ce qu'ils jugeront à propos, & qu'ils ne trouveront pas d'opposition de la part des Français.

Le projet de nos patriotes est de former un seul état avec la partie de la terre-ferme qui s'est mise en révolution, & avec la république cispadane. Cette réunion aura lieu probablement malgré l'opposition de quelques départemens cispadans.

On n'approuve pas généralement ici l'alliance de la république française avec le roi de Sardaigne. Il paroît qu'un des objets de cette alliance est de garantir indirectement au roi de Sardaigne la partie du *Milanès* qu'il possède ; & cela n'entre point dans le plan de ceux qui voudroient agrandir la république lombarde.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE LOIR ET CHER.

De Vendôme, le 17 floréal.

La séance du 14 étoit destinée à entendre la défense de *Babouf*. Il a non seulement occupé cette séance, mais encore celle du 15 & du 16 ; il a assuré qu'il étoit qu'un certain chargé de diriger l'esprit public. Il a fait une Papologie de son système du *Bonheur Commun* ; il a cité divers passages de *Mably* & de *Montesquieu*, pour prouver les deux des loix sur les propriétés, l'hérédité, &c. &c. Il a prétendu que ses idées étoient des rêves ; il est entré ensuite dans l'examen des pièces trouvées chez lui. Les listes d'agens étoient, selon lui, des notes pour l'abonnement de son journal ; les numéros qui se trouvent en marge indiquent la quantité d'exemplaires que se chargeoient de placer ceux qui y sont nommés. Il s'est efforcé ensuite de prouver que *Carlot* & *Cochon* sont les rédacteurs de

la lettre de *Franc-Libre*, attribuée au témoin *Grisel*. Ses preuves sont que *Grisel* n'a pas assez d'esprit pour l'avoir faite. Puis de longues invectives sur les choix des assemblées primaires, qui sont, dit-il, royalistes. Il a soutenu que l'accusateur-national *Bailly* avoit déclaré qu'il étoit permis de s'armer et de prendre ses précautions en cas que les royalistes tentassent une insurrection.

Bailly l'interrompit & lui dit qu'il n'avoit jamais rien dit qui pût donner de la force à cette assertion, & que les phrases qu'il lui attribuoit étoient de *Bonarotti*.

Le tribunal, fatigué de ces interminables discours, a rendu un jugement qui levoit la séance & enjoignoit à *Babouf* de terminer sa défense le lendemain, & de cesser dorénavant ses invectives.

Ce jugement a été rendu au milieu du plus violent tumulte.

De Paris, le 20 floréal.

Le Rédacteur annonce qu'aujourd'hui le directoire recevra, dans une séance publique, le général *Massena*, qui a apporté, non le traité de paix définitif comme quelques journaux l'ont avancé, mais la ratification par l'empereur des articles préliminaires.

Le département de la *Seine* annonce aujourd'hui, par un proclamation, qu'il est installé : les nouveaux juges l'ont été le 15 de ce mois.

Une lettre authentique de *Brest* annonce que le port est entièrement bloqué par une escadre anglaise d'environ 20 vaisseaux de ligne, l'on ne doute pas que ce ne soit celle que commande l'amiral lord *Bridport*. Cela rend peu probable la nouvelle d'une insurrection générale dans les équipages de cette escadre.

Salomon Gessner, traduit de l'allemand de *M. Hottinguer*. Zurich, chez *Henri Gessner*, 1797, in-12 de 300 pages, très-bien imprimé, & orné d'un portrait de *Gessner*. A Paris, chez *Fuchs*, libraire, rue des Mathurins, maison de *Clany*.

Tandis que tout retentit du bruit des conspirations & des meurtres, un ami me confie pour quelques heures un livre qu'il vient de recevoir de Suisse ; c'est une vie, ou si l'on veut, un éloge de *Gessner* ; une idylle fort étendue où on vante son bonheur ; une effusion du cœur d'un écrivain honnête au souvenir d'un de ces hommes qui sont, comme dit *Bossuet*, pour leurs amis un long et cher entretien. Et qui ne se sent pas l'ami de *Gessner* ! Il est de cette société choisie que le cœur des gens de bien se compose entre les hommes célèbres, & qui les fait vivre, malgré les conspirations & les meurtres, avec *Tanélou*, avec *Attilius*, avec *Socrate*, *Horace*, &c. *Gessner* conservoit ainsi la mémoire d'un poète qui avoit charmé l'Allemagne ; « il ne prononçoit jamais le nom » de *Hagedorn*, sans qu'on vit son œil s'éclaircir & la sérénité de son ame se répandre sur tous ses traits ».

Ce seul trait, que je prends presque au hasard dans le livre, annonce de quel ton, avec quels détails de sentiment il est écrit.

« L'académie de *Manheim* avoit proposé un prix pour la meilleure biographie de *Gessner* ». Cette idée d'un concours, d'une lutte, d'une récompense pécuniaire, refroidit apparemment le zèle des écrivains au lieu de l'en

flamer. M. Hottinguer seul s'est avancé, & en renonçant à l'honneur de prétendre à une palme académique, il a dit de son compatriote ce que l'amitié, l'admiration, l'affinité de leurs connoissances & de leurs goûts lui inspirent.

Salomon Gessner naquit en 1730 à Zurich, d'une famille qui a produit des naturalistes fameux. La nature l'avoit destiné à la poésie & aux arts du dessin. On ne vit d'abord en lui qu'un enfant qui avoit la manie, comme Lucien, de modeler de petites figures en cire, & comme ce même Lucien, le talent de saisir les ridicules & de contrefaire grotesquement l'orgueil. Ses camarades s'aimoient beaucoup. Ses maîtres, tant érudits qu'ils étoient, ne se rappellèrent point l'exemple de Lucien & prononcèrent qu'il n'y avoit rien à espérer de lui. On ne peut s'empêcher de rire en voyant le futur Théocrite déclaré incapable & stupide par des pédans. Le génie de l'enfant le conduisoit seul. Après les petites figures en cire, il se livra tout entier à l'imitation du roman de Robinson Crusoë, & lui donna des successeurs qui avoient des valets aussi braves que le fameux Vendredi. Le talent de sculpteur lui avoit fait donner sur les doigts; celui de romancier lui valut les écrivains. Il fallut composer ses Robinsons en secret: car il en fit plus d'un. « Il n'a brûlé que fort tard ces amusemens de son enfance; mais tout ce qu'on en a su par lui, c'est que c'étoient de violens fumeurs, & qu'il y avoit dans ce pays-là beaucoup d'ouragans & de tempêtes ».

Les orages de ses premières écoles furent remplacés par la paix d'un presbytère. On le mit chez un bon curé qui lui apprit doucement assez de latin pour lire les bons auteurs. Mais il lut en même-tems le livre de la Nature. Il goûta la vie champêtre, l'uniformité variée de ses scènes; cette multitude de sensations douces en leur simplicité; cette innocence approuvée par la raison & que suit le bonheur. De ce moment Gessner fut un poète aimable, un homme très-moral, un écrivain attentif à exprimer avec justesse ce qu'il sentoit, qui, rejetant l'expression vague, insuffisante, outrée, jamais guidé par la mode & toujours par la logique de la nature, devina le vrai génie de sa langue, la perfectionna, vit vieillir & décrédir le style de ses contemporains, & le sien paroitre toujours le plus moderne & le plus pur lorsqu'il eut des successeurs.

Tous ces détails sont observés finement, & bien présentés par l'auteur de sa vie, qui, à la vérité, étend beaucoup ses réflexions, mais que l'on suit avec intérêt & sans peine, grâce à l'élegance parfaite de son traducteur M. Meister, le même à qui nous devons les secondes *Idylles de Gessner*, & qui, lui-même, a écrit les *Lettres sur l'imagination*, les *Souvenirs de mon voyage d'Angleterre*, la *Morale naturelle*, & quelques autres ouvrages d'une saine philosophie & d'un excellent goût. Ainsi Gessner a eu le plus soigneux biographe, & celui-ci le plus habile traducteur.

On se doute bien que l'histoire de chacun des ouvrages du poète Suisse, est mêlée de réflexions sur ce qui les a fait naître, sur les jugemens qu'on en a portés, &c. monsieur Hottinguer ne néglige rien, monsieur Meister traduit tout, & le lecteur, quoique fatigué quelquefois, se laisse entraîner, goûte & savoure le mérite du chantre d'Abel, le voit quitter la plume pour le crayon, l'entend raconter à M. Fuesly comment il s'y prit pour des-

siner le paysage; de là on le suit dans sa famille, où il est un époux & un père si tendre; dans le monde où après avoir supporté l'ennui des vaines conversations, il finit par converser d'une manière intéressante; parmi ses amis, où on est étonné de lui voir déployer un caractère de la plus extrême gaieté, & du comique le plus piquant. « Il ne parloit guère de ses écrits, ou plutôt point, lors même que l'occasion s'en présentoit sans qu'il pût s'en chicaner. Moi, du moins, je ne me souviens pas de l'en avoir entendu parler une seule fois.

« Gessner fut, tant qu'il vécut, le centre autour duquel se rassembloit tout ce que Zurich possède d'hommes d'esprit, de goût, d'amis de la raison & de la vertu. Il y avoit sur-tout deux soirées dans la semaine, où ils se rassembloient chez lui. On nomme & on honore tous ceux qui composoient sa société; les étrangers le visitoient; la France, plus qu'aucun autre pays, lui a donné des marques d'estime, quoiqu'il ne se fût pas attendu à réussir en France, & que dans sa préface d'Abel il semble s'en consoler d'avance, en nous traitant avec une légèreté un peu satyrique. Son ame douce devint plus douce encore par ses succès: il vécut heureux. Comme poète & comme peintre il étoit père d'Apollon.

Il étoit de Poëme éternel,

& de Palès, & de tous les dieux qui président à l'innocence des champs. C'est ce qui fait lire sa vie avec charmes. On a le cœur déchiré par les maux de la patrie; mais le souvenir de cet ami des muses entretient & distrait doucement l'imagination. On oublie les fongueux niveleurs qui voudroient tout abattre, les insensés & impuis-sans reconstructeurs qui imaginent le rétablissement de tout, & se consolant avec l'Énéide, on s'écrit comme Virgile :

*Me vero primum dulces ante omnia musæ,
Quarum sacra fero ingenti percussus amore.*

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de LAMARQUE.

Séance du 20 floréal.

Le conseil s'est occupé aujourd'hui d'un projet de résolution présenté dernièrement par Bontoux sur les loix contraires à la constitution. Le conseil décide que le projet sera discuté article par article. Bontoux lit le premier, ainsi conçu :

« La loi du 3 brumaire de l'an 4, qui exclut jusqu'à la paix générale de toute fonction publique les individus y désignés, cesse d'avoir son effet ».

Guillemardet obtient la parole; il regarde cet article comme contraire à la constitution qui veut, quand une proposition a été rejetée après trois lectures, qu'elle ne puisse être reproduite qu'au bout d'une année. Il faut donc, selon l'opinant, attendre ou la paix générale qui abolira cette loi de fait, ou, pour la rapporter, le terme assigné par l'acte constitutionnel.

Dumont parle ensuite; il relève dans la résolution divers vices de rédaction. Pourquoi ne s'être pas borné à dire que la loi du 3 brumaire étoit rapportée: nous sommes tous, ajoute-t-il, d'accord sur cette loi; tous, nous convenons, qu'elle est inconstitutionnelle.

Une voix. — Non.

Duprat ajoute que la rédaction est d'autant plus mauvaise, qu'elle ne conserve que les fonctionnaires publics; mais ils ne sont pas les seuls compris dans cette loi; elle contient entr'autres une disposition contre les femmes d'émigrés qui ont divorcé; disposition que la justice & la constitution réprovent.

Dumolard est du même avis que Duprat; il craint surtout l'abus qu'on pourroit faire de l'article IV de la résolution. Le voici :

« La loi du 14 frimaire an 5, qui rapporte différentes dispositions de la susdite loi du 3 brumaire, & modifie celle du 4 brumaire aussi de l'an 4 (sur l'amnistie), est rapportée ».

« Ah! craignons, s'écrie Dumolard, qu'on n'abuse de cet article pour envoyer au milieu de nous des hommes couverts de sang, pour transformer des bourreaux en législateurs! Barrere, dit-on, est nommé. Barrere! vous ferez à ce nom. Qui de vous n'a pas un pere, un fils, un frere, un ami à lui redemander? Dans toute la France, qui n'a pas à lui redemander un pere, un fils, un frere, un ami? Et Barrere siégeroit au milieu de nous, à côté de nous! Eh! qui donc voudroit s'asseoir à côté de lui? Personne; non, non, personne.

Dumolard appuie ensuite l'article V, portant que les lois des 21 floréal & 18 fructidor de l'an 4, relatives à des mesures de sûreté pour les communes de Paris & de Vendôme, sont rapportées.

Ces lois, dit-il, n'auroient jamais dû exister! jamais il ne sera dans l'esprit ni dans le coeur d'aucun de nous que ce puisse être un crime d'avoir été membre de la convention.

De violens murmures éclatent.

Dumolard. — On ne m'a pas entendu.

Plusieurs voix. — Si fait, si fait.

Dumolard. — Non; car je demande précisément le rapport de la loi qui frappe des membres de la convention, pour cela seul qu'ils ont été membres de la convention.

L'opinant s'attache ensuite à prouver que l'amnistie n'a jamais pu regarder Barrere, & qu'il devoit être déporté en vertu de la loi du 20 vendémiaire: il demande donc qu'on laisse exister cette loi, & qu'on adopte du reste le projet, en rapportant dans son entier la loi du 3 brumaire.

Un membre prend la parole ensuite; il est d'avis que la loi d'amnistie ne peut souffrir d'exception.

Ce fut un moment terrible, que celui où la nécessité commanda des lois; mais l'acte constitutionnel est là; il est le salut de tous & doit être la règle de tous: mon opinion est connue, dit l'opinant; mais même pour la condamnation méritée d'un royaliste, je ne voudrais pas laisser enfreindre les principes: sans doute l'amnistie a enveloppé bien des scélérats; c'est la faute des circonstances; elles ont rendu coupables bien des gens qui, sans elles, n'eussent jamais été; les crimes commis pendant la révolution ne sont pas à ceux qui les ont commis, mais à la révolution.

Telle est en substance cette opinion, qui a excité les murmures & les marques d'improbation les plus violentes, & le membre qui l'a prononcée est celui qui a l'hon-

neur de présider en ce moment le conseil des cinq cents, Lamarque!

Il retourne au fauteuil.

Rouyer monte à la tribune; il regrette que cette discussion ait forcé le conseil de s'occuper d'un monstre tel que Barrere: cela ne seroit pas arrivé, dit-il, si le gouvernement eût fait exécuter les lois à son égard; s'il l'eût envoyé rejoindre à Cayenne ses exécrables complices, nous ne serions pas dans la crainte de céder nos places à des hommes dégoutans de sang! à des hommes en horreur à toute la France! Je demande que vous fassiez un message au directoire exécutif, pour lui demander pourquoi il n'a pas fait exécuter à l'égard de Barrere la loi du 10 vendémiaire. Mais il n'est pas le seul que cette loi regarde: Vadier, cet homme qui appelloit ses 60 ans de crimes, 60 ans de vertus....

Il est devant un tribunal, crie-t-on.

Rouyer. — Je me tais: on me rappelle que Vadier est devant un tribunal; ah! je me tais. Respectons toujours le malheur!

Bornes appuie la proposition de Rouyer; il témoigne son étonnement de la sollicitude qu'on a osé montrer pour Barrere; comment se fait-il que condamné à la déportation, échappé de sa prison, il soit tranquille dans son département? Il y intrigue, il y corrompt!

Du reste, Bornes regarde comme un blasphème qu'on ait osé charger la révolution des crimes qui n'appartiennent qu'aux brigands qui l'ont déshonorée. Barrere, dit-il, n'étoit pas de ceux que les circonstances entraînoient; il méditoit froidement le crime, il le préparoit froidement pour l'exécuter froidement ensuite.

Plusieurs voix. — Oui! oui!

Savary a la parole; on demande un message pour s'informer des raisons qui ont empêché la déportation d'un individu que je ne connois pas.... (On murmure).

Savary. — De Barrere.

Plusieurs voix. — Ah!

Savary. — On n'a pas demandé de message pour des individus dont je connois aussi les crimes, & qui étoient également condamnés à la déportation....

Plusieurs voix. — En masse.

Savary demande qu'on s'occupe de la discussion avant de faire le message, parce qu'il deviendroit inutile, si dans la discussion, on rapportoit la loi relative à Barrere.

Nota. Nous donnerons la suite des débats. On n'a pas adopté la proposition du message parce que le corps législatif peut seul décider de la validité de la nomination de Barrere. Le projet de Bentoux est renvoyé à la commission pour être reproduit demain avec les divers amendemens qui ont été faits.

Feuille du Cultivateur, rédigée par les citoyens Dubois, Lefebvre & Parmentier, membres de la ci-devant société d'agriculture de Paris; année 1796, tome 6; 1 vol. in-4°. Prix, 10 liv. & 12 liv. franc de port. À Paris, au bureau de la *Feuille du Cultivateur* & des ouvrages d'agriculture, rue des Fossés-Saint-Victor, n°. 12.

Il reste très-peu de collections de cet ouvrage, qui remonte à l'année 1783, & qui se continue avec succès.